

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS**

Séance du 7 avril 2025

Date de convocation :31/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme FLAMENT Brigitte, Maire

Présents : M. et Mmes : FLAMENT Brigitte, LEBESGUE Nadia, LEBESGUE Patrice, TANQUEREL Denis, LEFRANC Nicolas, LLARGUET Isabelle, WYCHOVALEK Florent, POLART Anne, SPITZ Christian, CORBIERE Cédric.

Madame LEBESGUE Emilie a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice.

Monsieur CORBIERE Cédric est nommé secrétaire de séance.

11/2025 VOTE DES TAUX DES TAXES DES IMPOTS DIRECTS POUR L'ANNÉE 2025

Les membres du conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décident de reconduire les taux de l'année précédente et donc de voter les taux suivants pour l'année 2025 :

Foncier Bati : 41.06%

Foncier non Bati : 30.99 %

Taxe d'habitation 10.51%

12/2025 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 qui est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 347 032.28 €

Recettes : 347 032.28€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 114 520.04 €

Recettes : 114 520.04 €

Suite à une discussion entre M Tanquerel et Mme Flament tous deux quittent la réunion avant la fin et Madame Flament annonce son intention de démissionner.

12A/2025 PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RANDONNEE DES 3 VILLAGES

La première année les 3 communes qui offraient le café la brioche et l'apéritif aux randonneurs partageaient ces frais . Monsieur Wychovalek considérant que peu de gens de Choqueuse-Les-Bénards participent à cette randonnée , n'est donc pas favorable à ce partage. Le conseil décidera à la réception de la facture

QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN COMMUNAL (AU N ° 27 GRANDE RUE)

Monsieur Wychovalek questionne le conseil pour le devenir de ce terrain communal qui, si on le garde, demandera de l'entretien. Il propose de le vendre s'il est constructible. Des renseignements vont être demandés au service urbanisme de la CCOP. Le conseil se prononcera quand il aura tous les renseignements.

La séance est levée à 20h